

## Séance du jeudi 14 décembre 2023

Date de la convocation: 14/12/2023

Date d'affichage de la convocation : 14/12/2023

Membres en exercice

: 11

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre 20 heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire,

sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire

Présents: 10

Votants: 9

<u>Présents</u>: Laurence MASSEY, Jérôme GAIGNARD, Jean-Claude CASSAGNE, Bertrand LABOURDERE, Eric CERETTO, Eric

LAMBERT, Sébastien PARDON, Marie-Laure DUFFORT, Nadine VIAUD

9

Pour:

Représentés:

Secrétaire de

séance:

Excusés: Jean-Mathieu CASSAGNE

**LABOURDERE** 

Bertrand <u>Absents:</u>

## Objet: Remboursement site web mairie - DE 2023 023

Monsieur le Maire a quitté la séance pour affaire le concernant.

Madame Laurence MASSEY, adjointe au maire, explique à l'assemblée, que le forfait du site internet de la mairie crée par Monsieur le maire le 08 novembre 2014 auprès de la plate-forme en ligne Wix.com a été reconduit pour une année supplémentaire, ainsi que la souscription du domaine.

- Le montant du forfait pour 2023/2024 s'élève à 144€ (Cf. facture n° 1078405025 payée le 02/10/2023)
- Le montant de la souscription du domaine pour 2023/2024 s'élève à 17,94€ (Cf. facture n° 1079470191 payé le 09/10/2023).

Soit un total de 161,94€ (Cent soixante et un euros et quatre-vingt-quatorze centimes)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**DECIDE** du remboursement de la somme de 161,94€ avancée à Monsieur Guy FAVAREL, Maire,

MANDATE La 1<sup>ere</sup> Adjointe de l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Ont signé au registre les membres présents Le Maire, Guy FAVAREL

Préfecture du Gers
Date de réception de l'AR: 15/12/2023
032-213203326-20231214-DE\_2023\_023-DE

Date réception en Préfecture

et Publication le 15/12/2023

Préfecture du Gers Date de réception de l'AR: 15/12/2023 032-213203326-20231214-DE\_2023\_023-DE